



Père qui m'a mis dehors (19 ans)

Par **damsterdam**, le **25/03/2011** à **14:11**

Bonjour,rnrnJ'ai 19 ans, et je suis en 3e année d'école d'infirmier. Hier, mon père m'a clairement dit qu'il ne voulait plus me prendre à charge (plus d'achat de nourriture, plus de chèque pour le médecin, etc.) et qu'il me mettait dehors.rnrnActuellement, je vis provisoirement chez les parents d'un ami, mais ça ne peut pas durer.rnrnQuels recours puis-je avoir ? Ou puis-je contacter rapidement et gratuitement des personnes capables de m'aider, de m'indiquer quoi faire, voire de me suivre ?rnrnPuis-je demander une pension ? Avoir droit à un logement ?rnrnEn vous remerciant, je suis dans une mauvaise situation assez urgente...

Par **Marion2**, le **25/03/2011** à **14:20**

Contactez une Assistante Sociale au plus tôt.rnrnVous faites une requête au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander à ce que votre père vous verse une pension alimentaire .rnVotre père n'a pas le droit de vous mettre dehors dans la mesure où vous ne touchez pas au moins le SMIC.rnrnComme vous n'avez pas ou peu de revenus, vous avez droit à un avocat gratuitement dans la mesure où vous percevez moins de 916 €/moisrnrnRetirez un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle auprès du Tribunal de Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.rnVous contactez immédiatement un de ces avocats et vous demandez un référé (procédure rapide).rnrnBon courage.

Par **damsterdam**, le **25/03/2011** à **14:43**

Je vous remercie pour votre réponse rapide !
Cependant, j'ai une seconde crainte, qui peut sembler étrange :
Si après lui avoir envoyé un recommandé net et sans bavure l'informant que je l'avertissais des peines encourues s'il persiste à me laisser dehors, et qu'il change d'avis :
je vais subir en permanence une ambiance désastreuse au quotidien, mais j'imagine que je serais dans ce cas obligé de revenir ?
S'il risque plus gros à me mettre dehors qu'à me garder, il me reprendra peut-être, mais je ne pense réellement pas que ce soit dans mon intérêt, mais uniquement dans un intérêt financier pour lui...

Par **Marion2**, le **25/03/2011 à 16:19**

Demandez à l'AS si elle peut trouver un endroit à vous loger. Les AS ont régulièrement ce genre de demandes qui sont très souvent satisfaites.
N'envoyez pas de courrier recommandé à votre père.
Vous allez au greffe comme je vous l'ai conseillé et vous contactez un avocat de la liste que vous demanderez.
N'oubliez pas de demander à l'avocat un référé.

Par **Adoabandonner**, le **17/07/2015 à 18:42**

Bonjour , j'ai 14 ans et mon père m'a mis dehors ce mois-ci , ça petite amie m'a frappé et insulté et elle a manipulé mon père pour me mettre dehors , tout a commencé pendant les vacances , ma belle mère avait pris des photos de mon journal intime et elle m'espionnait alors vu que j'en avais marre je l'ai dit à mon père qui l'a dit à sa petite amie mais celle-ci a littéralement péter un câble alors elle est partie mais elle est revenue le soir même , le lendemain j'ai oublié de mettre la table et tout a basculé , mon père et sa petite amie sont devenus fous , elle m'a insulté , frappé puis mon père m'a mis dehors Sa petite amie me faisait faire des crises de nerfs et elle aimait me voir souffrir , je suis tombé dans un trou sans fin ou un cercle vicieux jusqu'à ce que je rencontre Quentin = mon petit ami , quand je ne vais pas bien il est là , il me suit quelque soit le problème et je lui en suis énormément reconnaissant , je sais vous allez me dire que j'ai que 14 ans que ma vie n'est pas terminée et que je ne la finirai peut-être pas avec lui mais moi j'y crois !!!!! Mon ex m'a frappé pendant 5 ans et il était là , mon père m'a mis dehors et il était là , j'ai fait une dépression et il était là , je suis tombé et il m'a relevé et grâce à lui j'ai arrêté de me faire du mal Je pourrais écrire un livre pour raconter tout ce qu'il a fait pour moi !!!! C'est horrible ce que mon père a fait Et je m'en souviendrai toute ma vie

Par **22pirouettes**, le **18/07/2015 à 08:12**

Bonjour
vous dites avoir 14 ans et dans votre description vous dites
Mon ex m'a frappé pendant 5 ans .
votre ex petit ami ?
Bon courage

Par **Nana1422**, le **20/11/2016 à 09:44**

Bonjour, rnMon père m'a virée de chez lui, j'ai 20 ans mais je suis encore en terminale. Que puis-je faire?

Par **jos38**, le 20/11/2016 à 10:19

bonjour. où habitez-vous actuellement?

Par **cocotte1003**, le 20/11/2016 à 13:21

Bonjour, vous êtes majeur, votre père est dans son droit mais il doit subvenir à vos besoins tant que vous faites de véritables études ou que vous n'êtes pas autonome financièrement. Il vous faut donc saisir le JAF et voir une assistante sociale pour qu'elle vous trouve un logement d'urgence si vous êtes à la rue. N'oubliez pas que vous avez une mère qui elle aussi doit subvenir à vos besoins, cordialement

Par **Nana1422**, le 20/11/2016 à 13:23

Je suis dans un hôtel, c'est le 115 qui m'a mis là, mais je sais pas quoi faire, j'ai mes études en cours, j'ai mon chat, j'ai pas de logement, pas de boulot

Par **jos38**, le 20/11/2016 à 13:55

suivez les conseils ci-dessus. voyez d'urgence l'assistante sociale de votre mairie. pour vos études faites une demande de bourse au CROUS de votre ville

Par **Nana1422**, le 20/11/2016 à 16:52

J'ai peur que si je demande de l'argent à mon père mes frères et sœurs souffrent

Par **cocotte1003**, le 20/11/2016 à 17:30

Bonjour, et de quoi voulez-vous qu'ils souffrent? Le juge vous accordera une somme en fonction des possibilités de votre père, pas au détriment des autres enfants. Par contre vos relations risquent encore de se dégrader, cordialement

Par **jos38**, le **20/11/2016** à **17:47**

bonsoir. vous ne parlez pas de votre mère. le juge des affaires familiales décidera. il faut savoir ce que vous voulez, soit vous baissez les bras et continuez à survivre dans des hôtels, soit vous demandez une pension alimentaire LEGALE à votre père, une bourse au CROUS, et vous pourrez avoir un métier et peut-être plus tard aider vos frères et soeurs

Par **Nana1422**, le **20/11/2016** à **22:22**

Je n ai aucune nouvelle de ma mère depuis un moment, je vais continuer mes études, les parents d'une amie me prennent chez eux et j irais voir une assistante sociale à mon école et je vais voir tout ce que je peux faire, mais une chose est sur jamais je ne retournerais jamais chez mon père

Par **jos38**, le **20/11/2016** à **22:40**

vous avez raison. bon courage

Par **Mjrdwtt**, le **12/09/2019** à **20:30**

Bonjour, j'ai 18 ans ma mère ma mise dehors il y a 5 mois maintenant de base je pouvais dormir chez mon copain mais sa commence a devenir compliquer car il vie encore chez ses parents.. Je déteste parler de sa car ses un sujet sensible pour moi je ne travail pas je ne vais plus en cours j'ai juste une valise avec quelques affaire... J'ai tellement du mal à en parler en face a face que je n'ose pas aller voir une assistante social... rnComment je pourrais changer tout sa ?